

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD63

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« la portée géographique d'une autorisation incluant »,

les mots :

« le champ géographique d'une autorisation concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.